



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Appel à Projets « Histoire de bahuts » Établissements de l'Académie de Poitiers

1. Présentation du projet

La Région Nouvelle-Aquitaine met en place un appel à projets intitulé « Histoire de bahuts », qui vise à faire découvrir aux apprenant.e.s de l'académie de Poitiers l'histoire et le patrimoine de leur établissement et à encourager les pratiques artistiques des jeunes, en lien avec cette histoire et ce patrimoine.

Cette opération est une opportunité pour engager les apprenant.e.s dans un projet de découverte artistique et culturelle et de développer une approche pluridisciplinaire, voire transversale, autour du patrimoine liant ainsi les arts et la citoyenneté.

Lors d'une expérimentation de cette action dans des établissements de l'académie de Poitiers durant l'année scolaire 2017-2018, six établissements ont réalisé un projet, associant une pratique artistique et la découverte d'un élément patrimonial. Ces six établissements ont ouvert leurs portes lors des Journées Européennes du Patrimoine 2018, permettant aux apprenant.e.s de proposer une visite guidée et de présenter leurs productions. Durant l'année scolaire 2018-2019, sept établissements ont participé au projet et ont ouvert leurs portes lors des Journées Européennes du Patrimoine.

2. Dispositif

La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de reconduire « Histoire de Bahuts » pour l'année scolaire 2019-2020 afin de permettre à 10 établissements de l'académie de Poitiers de valoriser leurs patrimoines. Cette opération vise à encourager et mettre des moyens à disposition pour lancer des projets de découverte du patrimoine des établissements et d'une activité de création artistique. Les établissements candidats doivent soumettre leur projet, avec leurs souhaits et la thématique envisagée. Les établissements retenus dans le cadre du dispositif pourront bénéficier d'une subvention de la Région afin d'organiser des ateliers animés par des intervenant.e.s. Ces ateliers auront trois objectifs principaux et se produiront en trois temps :

2.1. – engager les apprenant.e.s dans une démarche de découverte de l'histoire et du patrimoine de leur établissement

Un premier atelier, animé par un.e intervenant.e professionnel.le, sera proposé aux apprenant.e.s pour découvrir l'histoire et/ou le patrimoine de leur établissement. Celui-ci choisit la thématique sur laquelle les apprenant.e.s pourront travailler.

Thèmes proposés :

- Art : histoire de l'art, œuvres anciennes et contemporaines (1% artistique...)
- Patrimoine : patrimoine architectural, paysager et mobilier (collections, objets scientifiques, machines, matériel pédagogique...), patrimoine immatériel (mémoires, savoir-faire liés aux enseignements spécifiques de l'établissement...)
- Histoire : histoire de l'établissement (construction, évolutions, mémoires...), histoire du site avant le lycée, histoire en lien avec le territoire ou le quartier

Les thèmes possibles sont volontairement larges afin de permettre à tous les établissements de s'engager dans cette démarche, en fonction de leur patrimoine bâti et mobilier, de la spécificité de leurs enseignements et savoir-faire ou des actions artistiques menées dans l'établissement.

2.2. – mettre en place un atelier de création artistique en lien avec l'élément de l'histoire et du patrimoine choisi

Un second atelier, animé par un.e intervenant.e artiste, permettra aux apprenant.e.s de s'engager dans une pratique artistique. L'établissement choisit le type de création artistique qu'il souhaite mettre en place (arts plastiques, musique, théâtre, conte...) et peut proposer un.e artiste. La création artistique doit être liée avec la thématique du premier atelier sur l'histoire et le patrimoine, afin de garantir la cohérence du projet.

2.3. – élaborer le contenu et le parcours d'une visite guidée permettant de présenter, lors des Journées Européennes du Patrimoine, l'établissement et les productions artistiques.

A partir des deux ateliers, les apprenant.e.s construisent une visite guidée de l'établissement, permettant de restituer les connaissances acquises et leur production artistique. La préparation de la visite et/ou de l'animation et l'apport de connaissance peut être faite avec par exemple l'aide d'un guide-conférencier des Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

L'établissement s'engage à ouvrir ses portes au public lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2020 et à proposer la visite et/ou l'animation artistique réalisée par les apprenant.e.s.

2.4 - (facultatif) proposer une sortie afin que les apprenant.e.s découvrent un élément patrimonial remarquable du territoire de l'établissement.

Il sera possible de proposer pour la cohérence du projet une visite patrimoniale sur le territoire de l'établissement. Ainsi, en fonction de la pertinence de la proposition, le budget alloué par la Région Nouvelle-Aquitaine pourra servir à couvrir les frais de déplacement et la billetterie dans la limite de 500 €.

Public concerné : apprenant.e.s des lycées publics et privés sous contrat de l'Académie de Poitiers (3^{ème} prépa pro, seconde et première uniquement pour des raisons d'organisation lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre 2020) ainsi que les apprenant.e.s des CFA, MFR, EREA.

3. Mise en œuvre du dispositif

Calendrier :

- Juillet-août 2019 : annonce du lancement de l'appel à projets
- 22 novembre 2019 : date limite d'envoi des candidatures des établissements
- première commission permanente 2020 : vote des subventions à chaque établissement retenu
- février à septembre 2020 : mise en place des ateliers recherche/création et médiation
- septembre 2020 : ouverture de l'établissement lors des Journées Européennes du Patrimoine

Modalités et conditions :

Les projets nécessiteront des intervenants thématiques choisis en fonction des souhaits et des spécificités des établissements. Les établissements peuvent proposer des intervenant.e.s professionnel.le.s pour chacun des ateliers. La durée minimale préconisée pour l'atelier de découverte de l'histoire et du patrimoine est de 3 heures, celle de l'atelier de création artistique est de 15 heures.

Lors de la sélection des projets retenus, la priorité sera donnée aux établissements démontrant une volonté de pérenniser l'action de manière pluriannuelle ou faisant l'objet d'une véritable production des apprenant.e.s en plus de la visite guidée. Le jury accordera également la priorité aux projets qui présentent une vraie cohérence entre les ateliers.

Lors de la phase de sélection, le jury peut demander à l'établissement de faire évoluer le projet si certains aspects ne conviennent pas : choix de la thématique, mise en valeur du patrimoine, choix des intervenants...

Financement :

La Région accordera des subventions aux établissements sélectionnés sur la base d'un budget détaillé.

Les intervenant.e.s seront donc rémunéré.e.s directement par les établissements sur la base de factures présentées. Les frais relatifs à la production (scénographie par exemple) pourront également être pris en charge par la Région. Les devis pour les intervenants devront être envoyés à la Région Nouvelle-Aquitaine lors du dépôt du dossier de candidature.

Les frais éventuels de communication resteront à la charge de l'établissement.

La subvention de la Région ne pourra pas excéder 3 000 €.

4. Candidater

Pour candidater, remplir le formulaire ci-joint et l'adresser, avant le 22 novembre 2019, par voie électronique à :

Yann OURRY
Service Patrimoine et Inventaire
Région Nouvelle-Aquitaine – Site de Poitiers
15 rue de l'ancienne Comédie
CS 70575
86021 POITIERS Cedex
05 49 36 30 63
yann.ourry@nouvelle-aquitaine.fr

Annexe 1 : Quelques structures ressources

Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Cognac : 05 16 45 00 17 ; vincent.bretagnolle@ville-cognac.fr
Grand Angoulême : 05 45 68 45 16 ; viapatrimoine@gmail.com
Charente-Limousine : 05 45 84 14 08 ; deveza.celine@charente-limousine.fr
Rochefort : 05 46 82 91 60 ; florence.dubois@ville-rochefort.fr
Royan : 05 46 22 55 36 ; c.decharette@mairie-royan.fr
Saintes : 05 46 92 06 27 ; atelierpatrimoine@ville-saintes.fr
Ile de Ré : 05 46 09 00 97 ; paysarthistoire@cc-iledere.fr
Thouars : 05 49 68 16 25 ; service.patrimoine@ville-thouars.fr
Mellois en Poitou : 05 49 27 09 62 ; n.gaillard@paysmellois.org
Pays de Parthenay : 05 49 71 08 86 ; GIRARDBE@cc-parthenay.fr
Grand Poitiers : 05 49 30 81 93 ; elodie.leclair@agglo-poitiers.fr
Grand Châtellerauld : 05 49 23 64 48 ; virginie.tostain@capc-chatellerauld.fr
Vienne et Gartempe : 05 49 91 07 53 ; bguyonnet@ccvg86.fr

Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CAUE de la Charente : 05 45 92 95 93 ; caue16@wanadoo.fr
CAUE de Charente-Maritime : 05 46 31 71 90 ; contact@caue17.fr
CAUE des Deux-Sèvres : 05 49 28 06 28 ; caue@caue79.fr

Fonds Régional d'Art Contemporain

63 boulevard Besson Bey
16000 Angoulême
05 45 92 87 01
info@frac-poitou-charentes.org

Maison de l'Architecture de Poitou-Charentes

1 rue de la Tranchée
86000 Poitiers
05 49 42 89 79
mdapc@mdapc.fr

Direction Régionale des Affaires Culturelles

102 Grand'Rue
86000 Poitiers
05 49 36 30 30
drac.alpc@culture.gouv.fr